



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 27 février 2023 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Monsieur Mario Côté

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Absence (s) : Conseillère district N° 2 Lilian Steudler

Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
--------------------------	-----------------

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 06 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-036

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

8. RÉSOLUTIONS

8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 047 600 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2023

2023-02-037

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Racine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 047 600 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts

Pour un montant de \$



348-03-2022	179 700 \$
348-03-2022	183 600 \$
335-04-2021	684 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 348-03-2022 et 335-04-2021, la Municipalité de Racine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 mars 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	40 700 \$	
2025	42 600 \$	
2026	45 000\$	
2027	47 000\$	
2028	49 300 \$	(à payer en 2028)
2028	823 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 348-03-2022 et 335-04-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

8.2 Résolution d'adjudication

2023-02-038

Soumissions pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 mars 2023, au montant de 1 047 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

- 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.



40 700 \$	5,05000 %	2024
42 600 \$	4,85000 %	2025
45 000 \$	4,65000 %	2026
47 000 \$	4,50000 %	2027
872 300 \$	4,45000 %	2028

Prix: 98,30700 Coût réel: 4,88920 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 700 \$	4,99000 %	2024
42 600 \$	4,99000 %	2025
45 000 \$	4,99000 %	2026
47 000 \$	4,99000 %	2027
872 300 \$	4,99000 %	2028

Prix: 100,0000
0 Coût réel: 4,99000 %

3 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

40 700 \$	5,03000 %	2024
42 600 \$	5,03000 %	2025
45 000 \$	5,03000 %	2026
47 000 \$	5,03000 %	2027
872 300 \$	5,03000 %	2028

Prix: 100,000 Coût réel: 5,03000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 mars 2023 au montant de 1 047 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 348-03-2022 et 335-04-2021. Ces billets sont émis au prix de 98,30700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

11. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de question débute à 19 h 12 et se termine à 19 h 30.

Le point suivant a été discuté:

- Règlement d'emprunt du centre communautaire.



2023-02-039

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Nicolas Turcotte, propose la levée de la séance à 19 h 30.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière